

Appel à candidatures pour le Conseil local du numérique

La Ville de Roubaix est engagée dans une politique volontariste en faveur de l'inclusion numérique. Par délibération votée en conseil municipal du 23 avril dernier, elle a acté la création d'un Conseil local du numérique (CLN). Dans ce cadre, elle lance un appel public à candidatures pour renforcer la participation citoyenne dans la transformation numérique de ses services publics. Tous les habitants de Roubaix âgés d'au moins 16 ans sont invités à déposer leur candidature pour devenir membre non-élu du Conseil local du numérique.

Le Conseil local du numérique est une instance consultative et participative mise en place par la Ville de Roubaix. Ce conseil constitue un espace d'expression et de réflexion ouvert aux citoyens, avec pour objectif principal de favoriser l'accès aux services numériques pour tous les habitants et de renforcer leur autonomie dans un monde de plus en plus dématérialisé. Sa mission est d'accompagner la municipalité dans la résolution des enjeux liés à l'inclusion numérique à l'échelle locale. En tant qu'instance clé de la politique municipale d'inclusion numérique, il a vocation à :

- être consulté en amont des projets numériques municipaux selon une démarche de codesign ;
- proposer des idées, donner son avis sur des solutions numériques concrètes et recommander l'ouverture des données publiques ;
- évaluer et suivre les réalisations ou les services numériques mis en œuvre, notamment à travers l'analyse des données ouvertes.

Conseil local du numérique : qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil local du numérique aura pour rôle **d'aider la Ville de Roubaix à rendre les services publics numériques plus accessibles et utiles**. Il sera composé d'un **groupe de 20 citoyens** qui pourront donner leur avis, proposer des idées et suivre les nouveaux projets numériques.

Qui peut poser sa candidature ?

Tous les habitants de Roubaix âgés de 16 ans ou plus peuvent poser leur candidature. Il suffit d'être motivé et prêt à s'investir pour améliorer les services numériques locaux.

Comment poser sa candidature ?

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 6 juin 2025. Chaque candidat doit remplir une fiche de candidature, disponible en version papier dans les cinq mairies de quartiers et en version dématérialisée.

Comment seront sélectionnés les candidats ?

Les candidats seront choisis par **tirage au sort, qui aura lieu le 13 juin 2025 en ouverture de la 9^e édition des petits-déjeuners de l'inclusion numérique**. Cette procédure est publique. Elle suit des critères de désignation précis, afin d'obtenir une représentation équitable des différents quartiers de Roubaix, tout en cherchant à atteindre la parité entre les femmes et les hommes.

Les personnes sélectionnées seront officiellement notifiées par courrier et intégreront pour un mandat renouvelable de deux ans une instance qui jouera un rôle majeur dans l'accompagnement de la transformation numérique de la Ville.

Les modalités détaillées (règlement intérieur) sont disponibles sur le site [La FABRIQUE](#).